



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 27 janvier 2021

Délibération n°01/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 27 janvier à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 15 janvier 2021.

Membres présents : Messieurs William JACQUILLARD, François NEBOUT, Didier JOBIT, Jérôme SOURISSEAU, Didier VILLAT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY, Gérard ROY, Jacques CHABOT, Mesdames Martine PINVILLE, Stéphanie GARCIA, Jeanne FILLOUX, Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : Messieurs Mathieu HAZOUARD, Daniel SAUVAITRE, Samuel CAZENAVE, Jean-Hubert LELIEVRE, François BONNEAU, Madame Fabienne GODICHAUD.

Monsieur Mathieu HAZOUARD donne son pouvoir à madame Martine PINVILLE.

Membres consultatifs présents : Monsieur Daniel BRAUD, madame Anne FRANGEUL.

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Andréas KOCH, madame Cécile FRANCOIS.

Objet : Modification de la représentation du Conseil Régional

L'article 6.1 des statuts du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) MAGELIS dispose que le Syndicat est administré par un comité composé de délégués désignés par les différents membres du syndicat, dont la représentation est fixée de la façon suivante :

MEMBRES	NOMBRE DE DELEGUES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
Région Nouvelle-Aquitaine	4 titulaires et 4 suppléants	4
Département de la Charente	12 titulaires et 12 suppléants	12
GrandAngoulême	2 titulaires et 2 suppléants	2
Commune d'Angoulême	2 titulaires et 2 suppléants	2

Par ailleurs, quatre représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême assistent aux séances du Comité Syndical avec voix consultative.

La Commission permanente du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, réunie le 23 novembre 2020, a décidé de modifier la représentation du Conseil Régional au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Martine PINVILLE	Monsieur Jonathan MUÑOZ
Monsieur William JACQUILLARD	Madame Françoise COUTANT
Monsieur Mathieu HAZOUARD	Madame Anne-Laure BEDU
Monsieur Daniel SAUVAITRE	Madame Véronique MARENDAT

Aussi, en application des dispositions statutaires précitées, après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical - à l'unanimité - prennent acte du changement de représentation du Conseil Régional au sein du Comité Syndical du Pôle Image Magelis.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 4 fév. 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 4 fév. 2021
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 4 février 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Jérôme SOURISSEAU

